Cours HGGSP Première. Thématique 5. Analyser les relations entre États et religions. Introduction : États et religions aujourd'hui.

Les références aux documents : Histoire-Géographie, Géopolitique, & Sciences Politiques, 1re Spécialité, Hachette Éducation, 2019

Frédéric Richard.

La religion est un ensemble de croyances, de rites et de pratiques partagés par une communauté de personnes.

Environ 80% de la population mondiale se réclame d'une religion.

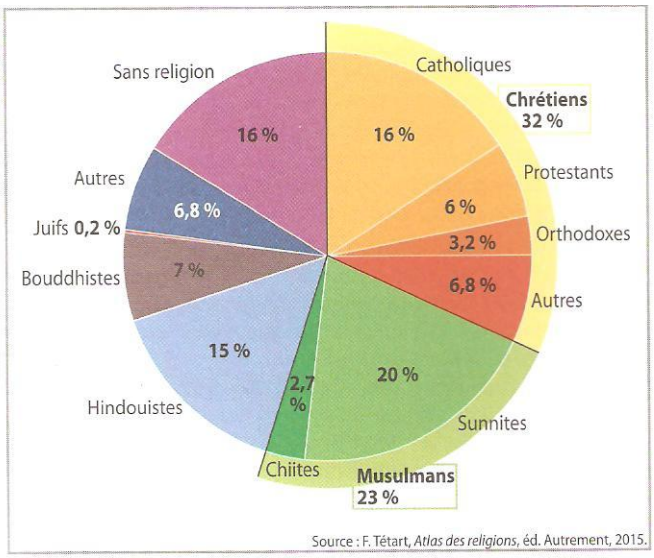

Source : F. Tétart, *Atlas des religions*, éd. Autrement, 2015.

(Voir document 1 page 324)

La mondialisation accélère les déplacements et implique un contact de plus en plus fréquent entre les religions. (Voir document 2 page 324)

Les relations entre les religions peuvent être paisibles ou générer des tensions. Le rôle de l'État est alors déterminant : l'Etat peut être neutre et ne pas appuyer une religion , c'est le cas d'un Etat laïc qui ne reconnait aucun culte officiel, la laïcité pouvant prendre des visages très différents ; un État peut aussi appuyer un culte particulier qu'il reconnait comme la religion officielle sans encourager de conflits religieux ou en participant à des conflits religieux .

Cela pose le problème de la séparation des religions et de l'État, de la liberté religieuse et de conscience, et de la tolérance, très variables dans le monde.

Persécutions et tensions religieuses dans le monde.

Des États sont globalement hostiles à la religion. C'est le cas des régimes communistes comme la Corée du Nord et la Chine. Ils appliquent le slogan de Marx *la religion est l'opium du peuple.* La situation est cependant plus complexe. Les relations entre l'État chinois et le bouddhisme, le taoïsme et le confucianisme sont plutôt apaisées. Sauf au Tibet, annexé depuis 1950, et où la répression contre la culture tibétaine, et notamment le Bouddhisme, est très forte. Les relations avec l'Église catholique sont plus tendues. Il y a deux Églises, l'une non officielle qui suit les directives du Vatican et l'autre contrôlée par le gouvernement chinois. Des négociations sont ouvertes avec le Vatican. Le sort des musulmans est très difficile. Il concerne les Ouïghours, un peuple du Xinjiang, la province la plus à l'Ouest de la Chine. Les Ouïghours ne sont pas chinois, ils sont originaires d'Asie Centrale, turcophones et musulmans. Ils sont persécutés. On les enferme dans des camps où ils doivent suivre une formation communiste, on les empêche de pratiquer leur religion, les femmes subissent des stérilisations et des avortements forcés. On est dans un schéma de génocide. Cela s'inscrit dans une persécution de plus en plus forte dont sont victimes les minorités (Tibétains, Ouïghours, Mongols, Tadjiks, Ouzbeks…) et les opposants (répression à Hong Kong). Dans le cas des Ouïghours, il y a aussi la volonté de la part de l'État chinois de contrôler le Xinjiang qui est sur le trajet des « Nouvelles Routes de la Soie ». La politique varie selon les enjeux géopolitiques. (Voir document 4 page 323)

Dans certains pays existent une religion d'Etat et les minorités religieuses peuvent y être persécutées.

Dans de nombreux pays musulmans, même si beaucoup d'entre eux ont signé la Déclaration des droits de l'homme en Islam (DDHI) en 1983 et en 1990, la *charia,* la loi islamique continue d'être la source du droit. Par exemple, l'Iran et l'Arabie Saoudite qui sont des théocraties (Voir document A et 1 page 422 et dossier pages 326-327). L'apostasie (changer de religion, en fait abandonner l'Islam et se convertir à une autre religion), de blasphémer (tenir des propos considérés comme insultants contre la religion), d'être athée, d'épouser une personne d'une autre religion, ….sont punis par la loi. L'apostasie et le blasphème entraînent la peine de mort.

Dans le monde musulman, seules la Tunisie et la Turquie sont des États laïcs (Il n'y a pas de religion officielle)

La persécution ou les tensions religieuses peuvent prendre des formes complexes. Ainsi, en Syrie la religion majoritaire est l'Islam sunnite. Or, Bachar El Assad , le dirigeant, est chiite, c'est le courant chiite alaouite. La minorité alaouite, alliée à la minorité chrétienne domine les sunnites.

En Irak, jusqu'en 2003, à l'époque de Saddam Hussein, la minorité sunnite dominait la majorité chiite. Aujourd'hui, la majorité chiite domine la minorité sunnite. La répression a amené la minorité sunnite à créer l'État Islamique (Daesh).

La persécution religieuse peut concerner les groupes religieux. L'État n'est pas le seul à persécuter et réprimer dans le cadre religieux. Cela peut concerner aussi des groupes religieux entre eux.

On peut citer les Guerres de Religion (1562-1598) entre catholiques et protestants en France. Le catholicisme était la religion de l'État royal et ce dernier a pu affronter les protestants mais il a aussi cherché à établir la paix entre les deux parties. Le roi Henri IV (1589-1610) décréta l'Édit de Nantes en 1598 qui accorda des droits religieux aux protestants. Son petit-fils Louis XIV (1661-1715) l'abrogea (le supprima) par l'Edit de Fontainebleau en 1685 (Voir cours de seconde l'an passé)

Ainsi, en Égypte, les musulmans intégristes (radicaux) s'attaquent à la minorité chrétienne copte (10% de la population) que l'Etat essaye souvent de protéger.

L'Inde est un État laïc depuis son indépendance en 1947. Cependant, il y a constamment des tensions entre la majorité hindouiste et les minorités musulmanes et chrétiennes.

La laïcité est représentée par le Parti du Congrès un parti de gauche qui mena l'Inde à l'indépendance avec des dirigeants comme Gandhi et Nehru en 1947.

Or, depuis 2014 l'Inde est gouverné par Narendra Modi, le Premier Ministre Modi est aussi le dirigeant du Bharatiya Janata Party (BJP) qui signifie Parti Indien du Peuple. C'est un parti de droite nationaliste qui s'appuie sur l'hindouisme. Sans remettre en question légalement la laïcité, son appui très marqué à la religion dominante de l'Inde, l'hindouisme, provoque de fortes tensions. Des nationalistes hindouistes attaquent des musulmans et des chrétiens.

La persécution religieuse est ce que l'on appelle l'intolérance religieuse (Voir document 4 page 325)

La liberté religieuse et de conscience dans le monde occidental.

La philosophie des Lumières, notamment un philosophe comme Voltaire, défendit le principe de la liberté religieuse et la liberté de conscience. La liberté religieuse implique la possibilité de choisir et de pratiquer sa religion librement. La liberté de conscience implique la liberté de choisir un système de valeur qui dépasse la religion, donc une religion ou d'être athée.

C'est inscrit dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789. L'article 10 dit « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble par l'ordre public établi par la loi ». Ce principe est repris par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et la Charte des Droits fondamentaux de l'UE en 2000 (Document 3 page 323 et C page 323))

Les État occidentaux appliquent ces principes. Cela peut se faire à travers un système qui implique une religion officielle. C'est le cas du RU où le roi et la reine d'Angleterre est le chef de l'Église anglicane, l'Église officielle du royaume. Le souverain doit être anglican, ce n'est pas une obligation pour le premier ministre. La liberté religieuse est respectée pour ceux qui ont d'autres religions ou n'en ont pas. (Voir documents B et 2 page 322)

D'autres États pratiquent cette liberté à travers la laïcité. La laïcité implique qu'il n'y ait pas une religion officielle. L'État est neutre mais garantit la liberté religieuse et de conscience.

En Amérique Latine les pays laïcs sont la Bolivie, le Brésil. Cuba, le Mexique et l'Uruguay.

On distingue différentes formes de laïcité.

La plus extrême est celle de la France depuis la loi de Séparation des Églises et de l'État de 1905.

Elle implique une séparation stricte entre les Eglises et l'État. L'État ne reconnait et ne finance aucune religion officielle et garantit la liberté religieuse et de conscience. (Voir document D page 323)

Aucun signe religieux n'est admis dans les établissements publics (écoles, administrations, tribunaux, hôpitaux…). (Document 5 page 323).

Déjà en 1882, les lois Ferry créaient le principe de laïcité dans l'enseignement public.

La loi de 1905 l'étendit à l'ensemble de la réalité publique

L'exception est l'Alsace et la Moselle. Ces deux territoires étaient rattachés à l'Allemagne en 1905, à la suite de la défaite de la France lors de la Guerre franco-prussienne en 1870-1871.

Lorsque ces territoires sont récupérés par la France en 1918, on décide de ne pas appliquer la loi de 1905 afin de ne pas susciter le mécontentement des populations de c es territoires où étaient présentes des communautés catholiques, protestantes et juives nombreuses. On continue d'y appliquer le Concordat de 1801, l'accord signé entre Napoléon et le Pape Pie VII afin de réconcilier la France et l'Église catholique après les fortes tensions de la Révolution Française.

Ce Concordat mentionne que les cultes catholiques, protestants et israélites (juif) sont reconnus par l'État qui salarie les ministres de ces cultes (prêtres, pasteurs et rabbins). Ils sont placés sous la tutelle de l'État. Un enseignement religieux est dispensé dans les écoles publiques. Le Concordat cesse d'exister en 1905 sauf en Alsace et en Moselle.

En Alsace et en Moselle, les ministres des cultes sont toujours payés par l'Etat.

La laïcité est un sujet de débats en France (Document 3 page 329)

Les EU ont une autre relation à la laïcité. Il n'y a pas de religion officielle et la liberté religieuse et de conscience est garantie comme en France. Par contre, le fait religieux n'est pas exclu de la réalité publique. La référence au religieux est constante jusque sur les billets de banque. Le président des EU prête serment sur la Bible. (Voir document 2 page 321)

Enfin, des États se déclarent laïcs, mais une religion peut y conserver une place prééminente. C'est le cas de la Russie qui est laïque mais qui mentionne dans sa constitution le rôle particulier de l'Église orthodoxe, dans l'histoire et la culture du pays.

La sécularisation.

Le monde occidental connait enfin un processus de **sécularisation .**Le religieux a de moins en moins d'influence sur la société. Cela concerne notamment l'Europe occidentale même dans des pays très marqué par la religion jusqu'à une date récente comme l'Irlande (Voir dossier page 330-331). L'avortement est autorisé en Irlande depuis 2018.

C'est beaucoup moins net dans des pays d'Europe orientale comme la Pologne et la Hongrie où l'influence de la religion catholique reste très importante même si la sécularisation progresse.

Les EU sont un monde à part en Occident. Le fait religieux est toujours très présent et la sécularisation est plus limitée. 80% des habitants des EU déclarent croire en Dieu.

La sécularisation bouleverse les règles et principes de la société dans le domaine du mariage, notamment le mariage pour tous, l'avortement, la sexualité…

Dans les pays musulmans, la sécularisation est beaucoup plus limitée. Cependant, des évolutions ont lieu. Par exemple, en Arabie Saoudite, un courant religieux sunnite très conservateur le Wahhabisme exerce une forte influence depuis le XVIIIe siècle. La famille Saoud qui a fondé le royaume en 1932 s'est appuyée sur le Wahhabisme et les autorités religieuses très conservatrices et la présence des lieux saints (La Mecque et Médine) pour renforcer sa légitimité.

Depuis 2015, une fracture a eu lieu. Le nouveau roi Salmane et son fils le prince héritier Mohammed Ben Salmane prennent peu à peu leur distance avec le Wahhabisme et les autorités religieuses en s'appuyant sur la jeunesse et les femmes dans le cadre d'un régime autoritaire qui s'appuie sur une forme de modernité (Voir les travaux de Louis Blin : notamment *L'Arabie Saoudite, de l'or noir à la mer Rouge*, et les travaux de Fatiha Dazi-Heni.

Bibliographie :

Histoire –géographie Géopolitique & Sciences Politiques, Hachette Éducation, 2020.

Questions internationales. Le reveil des religions, La documentation Française, numéros 95-96, janvier -avril 2019.

Questions internationales. Le christianisme dans le monde, La documentation Française, niméro 29, janvier -février 2008.

Spécialité histoire-géographie géopolitique et sciences politiques, ellipses, 2020.

Spécialité histoire-géographie géopolitique et sciences politiques, Compétences attendues, ellipses, 2020.

Spécialité histoire-géographie géopolitique et sciences politiques, Parcours et méthodes, ellipses, 2020.

Vauclair D., Géopolitique des religions et des spiritualités. 40 fiches illustrées pour comprendre le monde, IRIS, Éditions EYROLLES, 2022.